

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PÉRIGORD**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 27 février 2017 à 20h30
à la salle de réunions - rue des Vieilles Ecoles à MONTBRON

L'ordre du jour étant consacré à :

- Validation des comptes rendus du 12/12/2016 – 19/12/2016 - 11/01/2017 et 06/02/2017
- Délégation de pouvoirs pour le bureau
- Adhésion et désignation au sein des organismes extérieurs :
 - CALITOM
 - Syndicat Mixte de la Fourrière
 - Syndicat Mixte Braconne et Bois Blanc
 - GIP Charente Solidarité
 - ADIL
 - Conseil de surveillance de l'Hôpital local de La Rochefoucauld
 - Adhésion AMF
 - Adhésion ADCF
- Convention d'engagement concernant le projet de véloroute V92
- Convention de mise à disposition de terrain pour la commune de Pranzac
- Validation du projet de décret de l'EPF Nouvelle Aquitaine
- Adhésion au service itinérant du centre de gestion
- Attribution d'indemnités au comptable public
- Remboursement des frais professionnels (déplacement, hébergement, repas)
- Motion concernant le projet photovoltaïque de Marillac-le-Franc
- Réflexion concernant le Fonds Départemental d'Aide aux Communes (information)
- Avenants au marché de travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Montbron (information)
- Fonctionnement des piscines intercommunales (information)
- Questions diverses

Etaient présents :

MM. Jean-Marc BROUILLET, Jean-Luc ABELARD, Pierre BARDOULAT, Guy BERNARD, Max-André BIRONNEAU, Patrick BORIE, Patrice BOUTENEGRE, Jean-Paul CAILLETEAU, Mickaël CANIT, Jean-Pierre CHAMOULEAUD, Michel CUNY, Michel DELAGE, Jean-Louis MARSAUD, Rémy MERLE, Olivier PUCEK, Jean-Louis BAULT, Jean-Marie ROLLAND, Guy ROUHIER, Patrice DOMINICI, Denis DONNARY, Michel DUTOYER, Jacques FERSING, Gwenhaël FRANÇOIS, Jean-Louis LAC, Lucien VAYSSIERE, Stéphane VISEUR,

Mmes Elisabeth LABORDE, Anne BERNARD, Danièle BERNARD, Sylvie BERNARD, Martine DAMOUR, Nicole DELAGE, Ginette MASSIGNAC, Marguerite OTTOLINI, Josiane DEXET, Christine DUSSAIGNE, Violette FIOLEAU, Brigitte PRECIGOUT, Dominique SUTRE,

Etaient excusés :

MM. Jean-François BEAUCOURT, Michel NICOLAS, Vincent RINGEADE, Yves GONZALEZ-REMARTINEZ, Serge JACOB-JUIN, Christian VALLEE,

Mmes Danielle COMBEAU, Danielle MARTINEZ, Karine NICOULEAU,

4 POUVOIRS donnés à :

Mme Danielle MARTINEZ donne pouvoir à M. Lucien VAYSSIERE,

M. Serge JACOB-JUIN donne pouvoir à Mme Josiane DEXET,

M. Christian VALLEE donne pouvoir à Mme Marguerite OTTOLINI,

Mme Karine NICOLAUD donne pouvoir à M. Michel CUNY.

Etait invitée :

Mme Géraldine SIMON.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BERNARD

Monsieur le Président remercie l'ensemble du Conseil Communautaire de sa présence et passe, dans un premier temps, la parole à M. Rémy MERLE pour présenter la plateforme « STELA ». Monsieur MERLE précise que STELA est référencée RGS et qu'elle garantit donc la sécurité nécessaire pour la transmission d'informations. Il précise que pour pouvoir utiliser STELA, il faut au préalable, une autorisation des élus, avec leurs adresses mails.

Les élus auront accès aux comptes rendus via le site de la CDC et non via STELA.

1. Validation des comptes rendus du 12/12/2016 – 19/12/2016 - 11/01/2017 et 06/02/2017

Concernant les 4 comptes rendus les décisions suivantes sont prises :

- CR du 12/12/2016 : Validé à l'unanimité des présents,
- CR du 19/12/2016 : Validé à l'unanimité des présents,
- CR du 11/01/2017 : quelques remarques concernant le délégué aux affaires scolaires : 2 voix attribuées à M. Serge JACOB-JUIN ; concernant les « finances » : 1 voix attribuée à M. Jean-François BEAUCOURT, puis validation à l'unanimité,
- CR du 06/02/2017 : validé à l'unanimité des présents.

2. Délégation de pouvoirs pour le bureau

M. Michel CUNY se questionne sur le fait que le bureau puisse décider de l'attribution des marchés quel que soit le montant. Il souhaiterait que pour les marchés plus importants, les décisions soient prises en conseil. M. Mickaël CANIT précise que la CAO (Commission d'appel d'offres) se réunira pour l'attribution de tous les marchés et analysera les offres.

M. le Président propose de revoir les délégations afin que le bureau puisse valider les marchés jusqu'à 90 000 €.

Les décisions suivantes sont prises :

- modification des délégations au Président : il conviendra de prendre une délibération qui annule et remplace la délibération du 06/02/2017 en enlevant le pouvoir de signature du Président pour les marchés inférieurs à 90 000 €,
- le bureau aura pouvoir pour les marchés inférieurs à 90 000 €.

Le Conseil Communautaire valide ces 2 propositions à l'unanimité des présents.

3. Adhésion et désignation au sein des organismes extérieurs

a) CALITOM :

Il convient d'élire des suppléants suite à la réunion précédente ou seulement 5 titulaires avaient été élus. Les suppléants élus sont les suivants :

- MM. Michel DUTOYER, Rémy MERLE, Jean-Marc BROUILLET et Mmes Anne BERNARD, et Josiane DEXET.

b) SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE :

Le coût de l'adhésion est de 0.75 € par habitant soit 16 843.50 €. Un transfert de charge sera prévu d'un montant équivalent. **Validation à l'unanimité des présents.** Il convient de désigner 5 titulaires et 5 suppléants.

Les délégués titulaires sont les suivants : MM. Guy ROUHIER, Claude COURTIN, Jean-Marc BROUILLET et Mmes Brigitte PRECIGOUT, Ginette MASSIGNAC,

Les délégués suppléants sont les suivants : MM. Stéphane VISEUR, Jean-Jacques VIGNAUD, Jacques FERSING, Mmes Dominique SUTRE, Christine DUSSAIGNE.

c) SYNDICAT MIXTE BRACONNE ET BOIS BLANC :

M. Michel CUNY, vice-président du syndicat mixte pour l'équipement touristique des forêts domaniales de Braconne et Bois Blanc, présente les missions de ce syndicat : aménagement, gestion des équipements touristiques et de loisirs de la forêt de la Braconne et de Bois Blanc, gestion de la maison forestière de Gros Fayant, de la Grande Fosse.

La CDC Bandiat-Tardoire adhère à ce syndicat et un transfert de charge a été réalisé avec 7 communes. Madame SUTRE précise que de nombreuses écoles du territoire communautaire profitent de ces équipements.

Le coût de l'adhésion est de 0.20 € par habitant soit 4 491.00 €.

Validation à l'unanimité des présents

Les délégués titulaires sont les suivants : MM. Michel CUNY et Jean-Louis BAULT,
Les délégués suppléants sont : MM. Jean-Marc BROUILLET et Jean-Louis MARSAUD.

c) GIP CHARENTE SOLIDARITES :

Le GIP Charente Solidarités est un guichet unique pour les questions de logement des plus défavorisés. La CDC Bandiat-Tardoire y adhère mais pas Seuil Charente Périgord. Que la CDC adhère ou non, elle bénéficie des mêmes prestations. Il ne s'agit pas d'une adhésion en tant que tel, mais d'une subvention.

M. Olivier PUCEK précise que c'est une charge nouvelle à supporter par la CDC sans qu'il y ait pour autant de compensation pour la CDC. La question du transfert de charges peut quand même être posée même si ce n'est pas obligatoire.

M. Patrice DOMINICI souligne le fait qu'il va falloir faire des choix car ce ne sera pas possible d'additionner l'ensemble des charges.

Monsieur MERLE présente quelques données chiffrées pour le territoire (confère annexe).

Il est proposé que chaque commune se questionne sur le souhait d'une cotisation au GIP.
La décision est reportée à un prochain conseil.

d) ADIL :

L'ADIL est une association à vocation départementale. Elle offre au public des informations et des conseils gratuits dont l'objectivité est garantie par son indépendance.

Il est proposé que chaque commune se questionne sur le souhait d'une cotisation au GIP.
La décision est reportée à un prochain conseil.

e) ATD :

La décision est reportée à un prochain conseil, en fonction des besoins d'accompagnement sur les projets qui seront validés.

f) Conseil de surveillance de l'Hôpital local de La Rochefoucauld :

M. Jean-Marc BROUILLET propose de ne pas siéger au conseil de surveillance de l'hôpital. Il propose que le représentant soit M. Michel CUNY.

Décision validée à l'unanimité des présents.

g) Adhésion AMF

La plupart des communes adhère à l'AMF. De ce fait, afin de faire des économies, il est proposé que la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord n'y adhère pas. **Décision validée à l'unanimité des présents.**

h) Adhésion AdCF

Monsieur le Président propose que la CDC adhère à l'AdCF au vu du soutien apporté. **Cette décision est validée à l'unanimité des présents.**

4. Convention d'engagement concernant le projet de véloroute V92

M. Patrick BORIE, représente la CDC et présente le projet VELOROUTE ; celui-ci est de 250 kms, il va de l'île d'Aix à Thiviers, 20 kms sont sur notre territoire.

Les principaux objectifs sont de poursuivre et finaliser l'aménagement de l'itinéraire ; la réalisation d'un schéma de jalonnement et de mettre en œuvre la signalétique. Il conviendra également de lancer et de promouvoir ce nouvel itinéraire. Il faudra également assurer le déploiement des services aux usagers et de la marque « accueil vélo ».

La convention qui est à prendre engage les parties pour un partenariat établi pour une durée de 2 ans, il court du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Ce projet est validé à l'unanimité des présents.

5. Convention de mise à disposition de terrain pour la commune de PRANZAC

M. Jean-Luc ABELARD présente le projet concernant la mise à disposition de terrain afin de pouvoir procéder à l'aménagement du centre bourg de PRANZAC. Cet aménagement a pour objectif la redynamisation commerciale avec la localisation du marché hebdomadaire. Il précise que la CDC est propriétaire de bâti et d'espaces verts au cœur de cet aménagement.

La proposition concernant cette convention est de mettre à disposition, gracieusement au profit de la commune de PRANZAC une partie des parcelles concernées afin que la commune puisse mener à bien son projet.

Suite à cette présentation, la mise à disposition est validée à l'unanimité des présents.

6. Validation du projet de décret de l'Etablissement Public Foncier (EPF) Nouvelle Aquitaine

L'EPF est un établissement venant en soutien aux collectivités notamment pour l'accès au foncier. M. le Président précise que l'EPF viendra ultérieurement faire une présentation aux élus de leurs missions.

M. Jean-Luc ABELARD précise que l'EPF est prêt à proposer ses services dans le cadre de la convention le liant à la CDC, pour faire le portage du foncier pour le projet de résidence seniors à PRANZAC. M. Jean-Marc BROUILLET précise également que la CDC pourrait faire appel à EPF pour le portage de la MSP de La Rochefoucauld.

Le projet décret est validé à l'unanimité.

7. Adhésion au service itinérant du centre de gestion

Monsieur le Président explique aux membres présents que des secrétaires itinérantes sont recrutées et formées par le Centre de Gestion afin d'être mises à disposition des collectivités soit pour assurer une mission correspondant à un accroissement temporaire de travail ou pour une activité saisonnière ; soit pour assurer un remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel ; soit pour occuper un emploi vacant ne pouvant être pourvu immédiatement.

Cette adhésion est validée à l'unanimité des présents.

8. Attribution d'indemnités au comptable public

Afin d'assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, il convient à la nouvelle CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord d'établir une délibération validant le concours de Mme Françoise STIOPHANE, Trésorière de MONTBRON.

Cette indemnité de conseil au taux de 100 % s'élève environ à 1 530 €. L'indemnité est calculée selon les bases de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 novembre 1983.

Validation de cette attribution d'indemnité à l'unanimité des présents.

9. Remboursement des frais professionnels (déplacement, hébergement, repas)

Validation à l'unanimité des présents.

10. Motion concernant le projet photovoltaïque de MARILLAC-LE-FRANC

Monsieur le Maire de MARILLAC-LE-FRANC présente le projet porté par la société PHOTOSOL. Il précise que ce projet, s'il aboutit, générera des recettes à la communauté de communes via l'IFER, et donc à ce titre, la communauté de communes est concernée par le projet.

Suite à cette présentation, Monsieur BARDOULAT précise que comme l'enquête publique est en cours, il n'était pas possible de faire intervenir la société PHOTOSOL. Il ne souhaite donc pas qu'une motion soit prise.

Monsieur le Président demande tout de même aux membres présents s'ils souhaitent adopter une motion pour exprimer leur position concernant ce projet. **A l'unanimité, moins deux abstentions, les élus présents souhaitent qu'une motion contre ce projet soit prise** pour les raisons suivantes :

- les impacts paysagers puisque le projet est prévu sur des terres visibles, vallonnées, boisées
- le périmètre des servitudes de gaz n'ont pas été intégrées à l'étude
- l'implantation se fait sur des prairies agricoles
- l'implantation se fait sur une zone de protection du patrimoine archéologique qui n'a pas été prise en compte dans l'étude.
- l'implantation se fait sur une partie de la trame bleue du PLU de Marillac-le-Franc.

De plus, Monsieur le Président précise qu'il lui semble nécessaire de mener une réflexion plus globale afin de planifier de manière cohérente le développement des différentes filières d'énergie renouvelable sur le territoire communautaire (photovoltaïque, éolien, géothermie, méthanisation, ...). Cette réflexion devrait se faire, dans le cadre du PLUi en cours et de la démarche du TEPOS de l'Angoumois menée en partenariat avec Grand Angoulême, pour aboutir à la réalisation d'un schéma directeur de développement des énergies renouvelables à l'échelle de l'Angoumois (communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord et Grand Angoulême). Cet outil de planification, qui sera fait en concertation avec les acteurs du territoire, permettra ainsi aux élus d'être proactifs et d'identifier les zones les plus adaptées pour ces projets.

A l'unanimité, moins trois abstentions, les élus adoptent cette motion, avec les arguments exprimés ci-dessus.

11. Réflexion concernant le Fonds Départemental d'Aide aux Communes (information) – FDAC

Monsieur le Président précise que sur Bandiat Tardoire, la CDC était maître d'œuvre alors que sur Seuil Charente Périgord, ce sont les communes qui étaient maître d'œuvre.

Il propose que pour l'année 2017 il n'y ait pas de changement. Une réflexion sera menée dans le courant de l'année avec la commission voirie afin de revoir l'organisation pour 2018.

12. Avenants au marché de travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Montbron (information) :

Le chantier du multi service de santé de Montbron est en cours de réalisation, la partie démolition est actuellement terminée. Lors de la démolition, les artisans ont eu accès à la charpente et à la toiture. Jusqu'à présent ils ne connaissaient pas l'état réel de la charpente et de la couverture. Il est donc apparu qu'une ferme était fendue et des tuiles étaient à changer ainsi que des chevrons et des lambourdes. Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a donc dû valider un avenant d'un montant 7 216.71 €HT au marché de base.

Pour information : Le montant du marché de base était de 8 534.14 € HT. L'option 1 retenue était de 2 365.44 € HT. L'option 2 retenue s'élève à la somme de 17 393.15 € HT.

13. Fonctionnement des piscines intercommunales

M. G. FRANCOIS précise que l'accès à la piscine de MONTBRON est gratuit pour l'EHPAD de Montbron. Une réflexion pour le fonctionnement et l'harmonisation est en cours.

14. Questions diverses

M. Michel DELAGE prend la parole pour faire état d'une demande de la CUMA de la providence pour l'aménagement d'une plateforme de lavage des outils et engins agricoles et pour les engins communaux. Un exemple de ce type existe à Bourg-Charente. Il précise qu'il serait judicieux que ce projet soit réfléchi et porté par la CDC afin, notamment, de pouvoir accéder à des subventions.

Un autre projet de ce type est en réflexion à Montbron. Des éléments et précisions seront transmis ultérieurement.

M. Jean-Paul CAILLETEAU présente la feuille de route sur la question de la compétence « action sociale ». Il précise qu'une réflexion sera menée sur la mise en place d'un CIAS. Les autres réflexions en cours sont : Travail sur l'accueil d'urgence (un hébergement existe sur Montbron, mais pas sur La Rochefoucauld) – MSAP : projet à Marthon avec agence postale - zone vide à La Rochefoucauld, à voir avec le CIDIL qui assure une aide sur accès informatique pour demandeurs d'emplois – travail sur la mobilité (CIDIL y travaille avec ASPRo à Soyaux) – réflexion concernant un club informatique (une initiative a été mise en place par Bandiat Passions, elle a pris de l'ampleur et l'association n'a pas vocation à porter ce type d'action sur du long terme) – lutte contre l'isolement.

Mme Violette FIOLEAU complète sur la téléalarme : Bandiat Tardoire avait conventionné avec VITARIS. Une extension est proposée pour y intégrer toutes les communes. L'installation gratuite et ensuite un abonnement de 20€/ mois est demandé.

M. Jean-Marc BROUILLET demande aux communes qui n'ont pas encore donné les noms pour les commissions de le faire avant le 06 mars.

M. Jacques FERSING informe le conseil de la réalisation d'un diagnostic « enfance-jeunesse » en partenariat avec la CAF. Ce diagnostic va être réalisé dans le cadre de la convention territoriale globale et va permettre à un besoin d'informations sur l'offre petite enfance. En effet, depuis quelques mois, les demandes d'implantations de micro crèches sur le territoire se multiplient.

M. Michel CUNY estime que ce n'est pas à la CDC de s'exprimer sur ce sujet car c'est de la compétence de la commune pour le moment. Il fait notamment référence à un article dans la Charente Libre et a un RV avec la CAF. M. Jacques FERSING précise que c'est la CAF qui a convoqué la CDC.

M. Gwenhaël FRANÇOIS informe les membres présents qu'il a reçu un porteur de projet sur ce sujet et l'a renvoyé vers la CDC.

Concernant le développement économique, M. Gwenhaël FRANÇOIS souligne le fait qu'un industriel a visité plusieurs bâtiments sur le territoire pour s'implanter, notamment sur St Projet et Montbron mais les bâtiments ne sont pas adaptés à son activité. Il informe également qu'un cluster cuir est en cours de mise en place. Cette filière représente 750 emplois pour le secteur Dordogne, Charente, Haute Vienne.

Mme Anne BERNARD et M. Patrice DOMINICI informent de la tenue d'une réunion sur les projets éoliens programmée le 23 mars.

M. Jean-Louis MARSAUD précise également qu'une réunion sur le projet Très Haut Débit est fixée mercredi 01 mars. Une décision devra être prise au prochain conseil du 20 mars.

Une réunion sera prévue avec le SDITEC pour informer les élus et secrétaires de mairie des outils proposés par le SDITEC.

M. MERLE présente des données chiffrées sur les coûts de la compétence scolaire, pour chaque école. Ce point n'étant pas à l'ordre du jour, Monsieur le Président interrompt la présentation en indiquant que les sujets abordés en conseil doivent être mis à l'ordre du jour préalablement et travaillés avec les vice-présidents concernés.

Les prochains conseils auront lieu le lundi 20/03 à 20h30 et le lundi 10/04 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le secrétaire de séance
Danièle BERNARD



Le Président
Jean-Marc BROUILLET





GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC
**CHARENTE
SOLIDARITÉS**

« Garantir le droit
au **logement**... »

**Communauté de Communes
La Rochefoucauld
Porte du Périgord**



...constitue un **devoir de solidarité**
pour **l'ensemble de la nation**. »

Extrait de la loi 90-449 du 31 mai 1990



I. Le GIP sur la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord en 2015.

423 ménages aidés : 127 210 € dépensés

- ➡ Participation ex Bandiat Tardoire : 7 161 euros**
- ➡ Participation ex Seuil Charente Périgord : 0 euro**
- ➡ Participation souhaitée à partir de 2017 : 22 500 euros**

CDC	Nombre d'habitants	Nombre de ménages aidés	Participation 2016 des CDC au FSL	Montant par habitant	Dépenses du GIP sur la CDC	Dépenses du GIP par habitant et par CDC
Bandiat Tardoire	14 323	235	7 161 €	0,50 €	68 558 €	5 €
Seuil Charente Périgord	7 497	188	0 €	0 €	58 652 €	8 €
TOTAL	21 820	423	7 161 €		127 210 €	6 €

II. Proposition de participation 2017 pour le FSL.

Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord

Propositions de participation au FSL pour l'année 2017 :

1 euro par habitant, soit :

22 500 euros

OU

0.70 euro par habitant, soit :

15 750 euros

La participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) étant volontaire, il **vous appartient d'en définir librement le montant.**



ANNEXE 1

Votre territoire en quelques chiffres

Intervention du GIP Charente SolidaritéS en 2016

Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord

		Bandiat tardoire	Seuil Charente Périgord
FSL Fonds de Solidarité pour le Logement	Nombre de ménages aidés	66	64
	Montant de l'aide moyenne accordée	579 €	537 €
	Sommes dépensées	38 213 €	34 345 €
Lutte contre l'Habitat Indigne	Nombre de logements contrôlés depuis 2002	127	94
	Nombre de logements contrôlés en 2016	6	8
	Sommes dépensées	1 938 €	2 584 €
	PIG Insalubrité - Nombre de procédures en cours	3	3
	PIG Insalubrité - Sommes dépensées	1 764 €	1 764 €
Expulsions locatives	Nombre de ménages en expulsion	18	10
	Sommes dépensées	6 336 €	3 520 €
ASSLL Accompagnement Social Spécifique Lié au Logement	Nombre de ménages accompagnés	21	17
	Sommes dépensées	20 307 €	16 439 €
MASP 2 Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé avec gestion partielle des prestations	Nombre de ménages accompagnés	0	0
	Sommes dépensées	- €	0 €
PDALPD	Animation du PDALPD	3 137 €	1 642 €
	Sous Location	6 001 €	3 141 €
	Sédentarisation des gens du voyage	1 216 €	636 €
TOTAL des Sommes dépensées sur les ex CDC		68 558 €	58 652 €
TOTAL des Sommes dépensées sur la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord			127 210 €



ANNEXE 2

Nos adhérents et financeurs en 2016

Le Département, présidé par le Président du Conseil Départemental de la Charente, ou son représentant,

L'Etat, représenté par le Préfet de la Charente

Les Collectivités adhérentes en 2016 :

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
Communauté de Communes Grand Cognac
Communauté de Communes Bandiat-Tardoire
Communauté de Communes des 4 B
Communauté de Communes Tude et Dronne
Communauté de Communes de Haute Charente
Communauté de Communes de Jarnac
Communauté de Communes du Rouillacais
Communauté de Communes de la Région de Châteauneuf (Action AEE)
Communauté de Communes Val de Charente
Communauté de Communes du Confolentais

Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Charente

Les Organismes de Sécurité Sociale :

Caisse d'Allocations Familiales de la Charente (CAF)
Mutualité Sociale Agricole de la Charente (MSA)



Les Bailleurs Publics et Organismes de financement du logement social :

Logélia Charente
OPH de l'Angoumois
VILOGIA

Les fournisseurs d'énergie :

EDF
ENGIE

Les distributeurs d'eau suivants :

SEMEA
SAUR
Veolia Eau
Lyonnaise des Eaux
SIAEP Val de Roche

Les Associations :

Union Départementale des Associations Familiales de la Charente
Angoulême Solidarité
L'Union Nationale de la Propriété Immobilière (UNPI)





ANNEXE 3

Les missions du GIP

- **La mise en œuvre du PDALPD** (Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées).
- **La gestion administrative du FSL** (Fonds de Solidarité pour le Logement).
- **L'ASSLL** (Accompagnement Social Spécifique Lié au Logement des locataires).
- **La gestion administrative du FAAD** (Fonds d'Aide aux Accédants en difficultés).
- **La mise en œuvre des MASP** (Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé).
- **La Prévention des expulsions locatives** et l'accompagnement des accédants à la propriété en difficulté.
- **Secrétariat de la CCAPEX** (Commissions départementales de Coordination des Actions de Prévention des Expulsion).
- **La Lutte contre l'habitat indigne** : Contrôles des logements, tenue du fichier des logements non conformes, accompagnement des locataires dans leurs démarches.
- **La Lutte contre l'insalubrité.**
- **Suivi-animation de la cellule de recours** et de ses outils :
 - La Sous location
 - L'Accompagnement social renforcé
 - La Reconstruction d'un parcours résidentiel cohérent
 - La Mise en adéquation entre l'identification des ménages défavorisés et l'offre de logement très social (PLA-I, PST)
- L'action des **Ambassadeurs de l'Efficacité Energétique**





ANNEXE 4

Composition du Conseil d'Administration



Le conseil d'administration se compose de 19 sièges.

Chaque siège dispose d'une voix.

